

finir avec le système d'omnipotence parlementaire pratiqué jusqu'à présent», d'Olimart craint que ces intentions n'aillent au delà de celles du Gouvernement. Et il recommande au président du Conseil de se faire accompagner à La Haye par WURTH-PAQUET, car «ce ne sera pas de trop de la présence de deux membres du Conseil pour concerter les mesures à prendre et surtout, le cas échéant, pour résister. Le Roi paraît désirer que l'on arrête tout un programme de mesures politiques . . . allant . . . beaucoup au-delà des circonstances du moment.» (35)

Ajoutons que Guillaume III eut vite fait de passer outre aux objections émanant des hommes entourant Simons – si objections il y eut! Dommage que nous n'ayons pas trouvé plus de précisions à ce sujet dans les «Papiers Simons», compulsés par Prosper Mullendorff et que nous avons publiés dans son ouvrage posthume «Luxemburg unter Wilhelm II. und Wilhelm III.»

Toujours est-il que le départ de Simons et de WURTH pour La Haye donna lieu à certaines rumeurs selon lesquelles il se tramait quelque chose contre les libertés constitutionnelles du pays. Si le déplacement du président du Gouvernement – qui s'était fait accompagner par Léon de la Fontaine (v. fasc. VII) – pouvait s'expliquer en ce sens que ces messieurs étaient chargés de trouver une solution aux interminables problèmes financiers entre les Pays-Bas et le Grand-Duché, on était fort méfiant en ce qui concernait les démarches à faire par WURTH-PAQUET.

«Encore que le «Courrier» croie en «l'étoile du Luxembourg que les intrigues de quelques ambitieux ne feront pas pâlir», la feuille constitutionnelle se demande «s'il y a lieu d'introduire des modifications importantes dans quelques-unes de nos lois politiques.» (36)

Le Gouvernement luxembourgeois ayant reçu au début de février 1854, de la part de l'internonce Belgrado, un projet prévoyant entre autres la création d'un évêché et le retour de Mgr Laurent à Luxembourg, Mathias Simons et F.-X. WURTH en discutèrent également à La Haye. Mais le rapport qu'ils firent de leur entretien à leurs collègues restés à Luxembourg suscita de la part de ceux-ci les plus vives réserves couchées sur une note qu'ils adressèrent le 10. 2. 1854 à Simons et WURTH. Aussi ceux-ci jugèrent-ils prudent d'interrompre les négociations.

Dans ses contre-propositions, faites en juillet de la même année, le Gouvernement luxembourgeois se déclara prêt à faire des concessions dans l'intérêt de la conclusion d'un concordat, mais resta ferme quant au refus concernant le retour de Mgr Laurent. Rappelons que le Roi Guillaume III, approuvant l'attitude de son gouvernement, accorda démission au prélat, à la date du 10. 7. 1855. (37)

Le passage de WURTH-PAQUET au département de la Justice fut marqué – comme tout ce qui se passe en ce vil monde – par du bon et du mauvais.